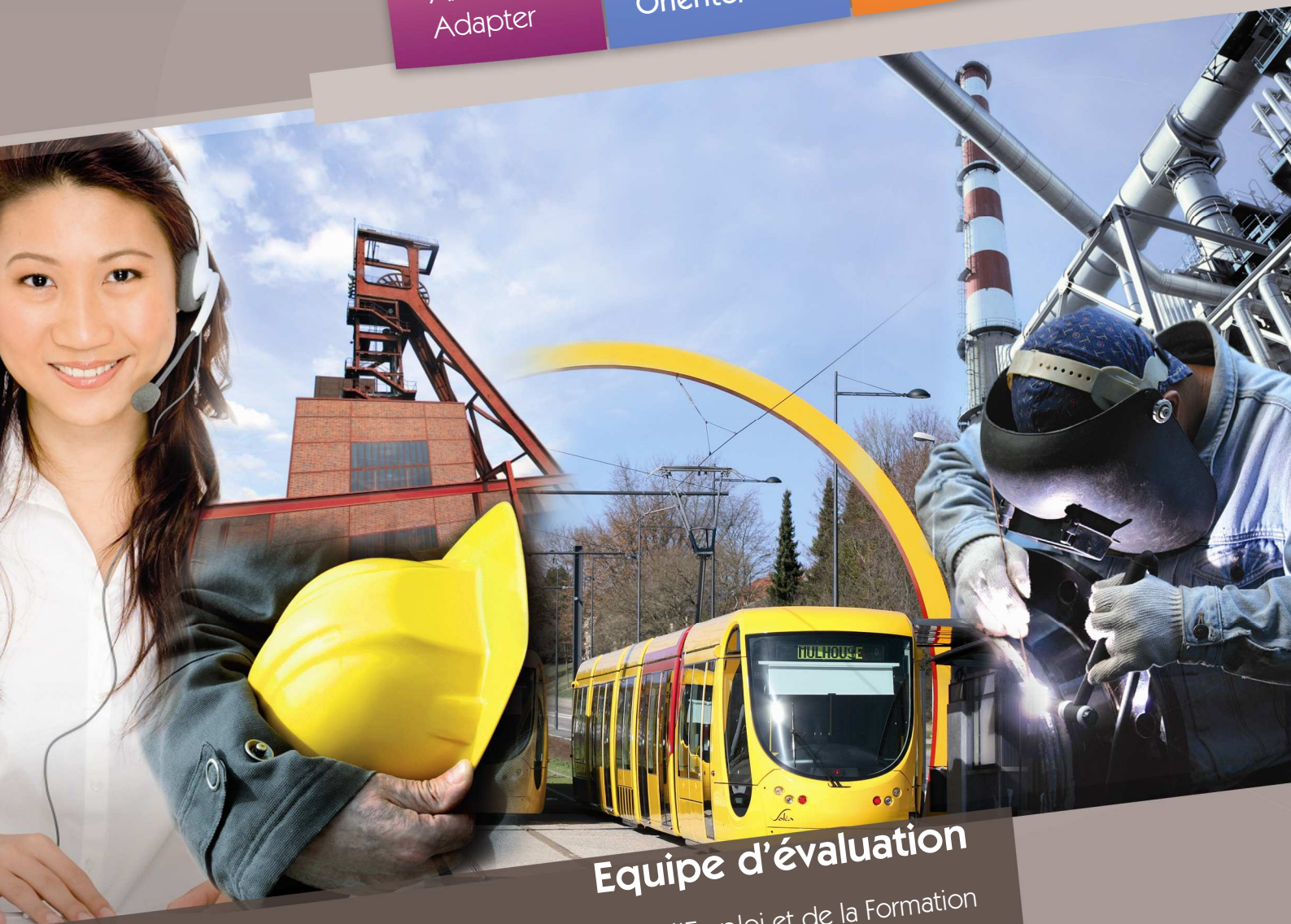


Observer  
Anticiper  
Adapter

Informer  
Accompagner  
Orienter

Créer  
Développer  
Innover



## Equipe d'évaluation

Maison de l'Emploi et de la Formation  
Du Pays de la Région Mulhousienne

# Mandat de l'Autoévaluation 2008

#### ◆ **La décision de la démarche d'autoévaluation**

Lors du bureau du 25 juin 2008, les membres ont décidé d'engager la démarche d'autoévaluation pour la MEF du Pays de la région mulhousienne.

#### ◆ **Les finalités de la démarche (Qu'attend la Gouvernance de l'autoévaluation ?)**

*Il s'agit de préciser les attentes de la gouvernance vis-à-vis de la démarche d'autoévaluation, en particulier en termes de valeur ajoutée de la Maison de l'Emploi (maximum trois points qui peuvent être formulés sous formes de questions).*

La démarche d'autoévaluation vise à vérifier que le plan d'action de la MEF agisse en bonne complémentarité et cohérence avec l'activité des partenaires.

#### ◆ **Le champ de la démarche (Sur quel champ de la Maison de l'Emploi doit porter l'autoévaluation ?)**

*Il s'agit de préciser les « activités » de la Maison de l'Emploi sur lesquelles la gouvernance souhaite que porte l'autoévaluation. La gouvernance souhaite que le champ auto évalué prenne en compte le développement de l'activité et de l'emploi et plus particulièrement celui de la création / reprise d'entreprise*

#### ◆ **La temporalité de la démarche**

*Selon le champ retenu, il faut préciser si l'évaluation se situe :*

- *Au début de l'action (on parlera de temporalité de premier temps),*
- *Pendant la mise en œuvre de l'action (on parlera de temporalité de deuxième temps),*
- *À la fin de l'action (on parlera de temporalité de troisième temps).*

3 approches se dégagent correspondant à 3 temporalités :

- Ex ante : le Groupement Jeunes Créateurs (GJC)
- In itinere : le Service d'Amorçage de Projet (SAP)

Ex post : l'étude transmission / reprise d'entreprise

## ◆ Le calendrier de la démarche d'autoévaluation

*Il faut préciser les dates d'échéances fixées : démarrage, fin, éventuellement point d'étape intermédiaire...*

Démarrage : 25 juin 2008

Point d'étape intermédiaire : 15 septembre 2008

Fin : 15 octobre 2008

## ◆ L'Instance d'autoévaluation (Composition, rôle, structuration...)

*Est précisé ici la composition de l'instance d'autoévaluation, son rôle et le cas échéant sa structuration.*

Etat, élu, CCI, un porteur de projet / créateur, Banque (Crédit Mutuel), Alsace Active, CMA, CDC, Conseil régional, MEF (Noëlle), ANPE, UHA / IUT,

Poser les questions évaluatives :

Dans quelle mesure les actions engagées sur la création / reprise d'entreprise en direction des porteurs de projet et des cédants ont-elles été menées de manière cohérente et ont permis d'accroître la performance des dispositifs existants ? Cela peut-il être amélioré ? Comment ?

Vous ciblez votre évaluation à partir de 3 critères : une action terminée (étude transmission), une action en cours (SAP) et une action à venir (GJC)

## ◆ Les moyens fixés par la Gouvernance à la démarche d'autoévaluation

*Il est nécessaire de préciser ici quels moyens sont dédiés par les membres de la gouvernance à la démarche d'autoévaluation, en particulier en termes de moyens humains.*

*Il s'agit ici d'un cadrage des moyens. En effet, une évaluation fine des moyens ne peut être faite que lors de la phase de structuration de la démarche.*

Equipe d'évaluation (3 personnes) : MEF (Raphaëlle), ANPE, Alsace Active

Fil rouge : Directeur adjoint

## ◆ Communication

*Le mandat peut préciser que la décision de communiquer sur la démarche d'autoévaluation et en particulier sur les conclusions de cette démarche relève de la seule responsabilité de la gouvernance. Les membres de l'instance d'autoévaluation et de l'équipe d'évaluation sous tenus à la confidentialité, d'autant plus que la démarche n'est pas terminée.*

*Il peut aussi être précisé que la gouvernance fera un retour sur la démarche auprès de l'instance d'autoévaluation quelques temps après la présentation des conclusions et des recommandations.*

.....

